

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Gabon-Egypte : pour une diversification des partenariats

J.K.M
Libreville/Gabon

CONDUITE par le ministre égyptien du Sec-teur public et du Commerce, Hisham Tawfik, une délégation d'hommes d'affaires égyptiens a eu une séance de travail, mercredi dernier, avec le Premier Ministre Julien Nkoghe Bekale. Cette séance de travail s'est poursuivie, hier. En présence du ministre d'État, ministre des Affaires Étrangères, Alain Claude Bilie-By-Nze, des ministres l'Économie et des Finances, Jean-Marie Ogandaga, de l'Agriculture, Biendi Maganga Moussavou, des Infrastructures, Léon Armel Bounda Balonzi, du Pétrole, Vincent de Paul Massassa, des Investissements, Carmen Ndaot et du Ministre délégué aux Eaux et Forêts, Séverin Mayounou.

Cette rencontre intervient deux mois après l'organisation en Égypte, les 20 et 23 novembre derniers, de la 4e édition du Forum d'investissement en Afrique auquel notre pays avait pris part

et dont le thème était " Investir en Afrique". Le Premier Ministre, Julien Nkoghe Bekale y avait représenté le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba.

Le Gabon étant engagé dans un processus de diversification de son économie, les deux parties ont convenu de s'engager dans une dynamique de diversification des partenariats. Dans cette optique,

elles ont discuté des opportunités susceptibles de garantir un meilleur investissement dans plusieurs secteurs, tels que les infrastructures, le bois, les mines, le pétrole et l'agriculture.

"Nous avons nos intérêts. Les Égyptiens sont là pour discuter avec nous et nous allons leur indiquer clairement nos priorités", a déclaré le ministre de l'Économie et des Finances, Jean-Marie



Vue de la rencontre à la primature.

Ogandaga. D'autant que, a-t-il ajouté, "le Gabon a besoin d'infrastructures et l'Égypte a une expérience avérée dans ce domaine grâce, notamment, à " l'Arab Contractor ", une entreprise dont l'expertise en matière de grands travaux a fait ses preuves, aussi bien sur le continent, en Asie que dans d'autres

parties du monde. C'est sans nul doute dans ce secteur prioritaire des infrastructures que le Gouvernement attend beaucoup de ces investisseurs". Côté égyptien, on s'est dit prêt à apporter une assistance au Gabon.

Sous l'impulsion du président Abdel Fattah Al Sissi, l'Égypte est en ce moment dans une dy-

namique de concrétisation des projets qu'elle avait annoncés deux ans auparavant. C'est dans cet esprit que les investisseurs égyptiens, par la voix de leur ministre du Commerce, ont affirmé que leur pays " va échanger avec le Gabon et lui proposer une assistance dans le marketing de ses produits".

Communiqué du gouvernement

La porte reste ouverte à toutes les bonnes volontés

" LE gouvernement tient à rappeler à l'opinion publique nationale et internationale que le 16 janvier 2020, un préavis de grève générale d'avertissement a été déposé par un groupe de confédérations syndicales, à savoir la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga) et la Centrale gabonaise des syndicats libres (CGSL).

Il fait observer :

- 1) Que seules deux (2) confédérations syndicales sur les onze (11) régulièrement enregistrées au ministère du Travail ont été signataires de ce préavis.
- 2) Que les neuf (9) autres confédérations ont accepté la proposition immédiate du gouvernement de revoir la réforme du Code du travail.
- 3) Que c'est ce point relatif au réexamen de la réforme du Code du travail qui constitue à ce jour, l'unique revendication des centrales syndicales devant se traduire par la mise en place d'une plénière tripartite, plénière destinée à aboutir à un Code du travail qui prenne en compte les amendements proposés par les travailleurs.
- 4) Qu'en violation des dispositions de l'article 345 alinéa 2

du Code du travail, le préavis de grève dont il s'agit a été notifié au Premier ministre, à tort, en ce que notamment cette autorité n'a pas la qualité de chef d'entreprise ou d'établissement pour recevoir de telles significations. En dépit de cette irrégularité formelle, le gouvernement, par souci d'apaisement du climat social et fidèle à son esprit de dialogue, a concédé à l'organisation effective de la plénière tripartite le 22 février 2020 avec les représentants des confédérations syndicales signataires du préavis.

Sans qu'il soit nécessaire d'évoquer ou de s'attacher sur la question de la légalité des fédérations syndicales au regard des dispositions pertinentes de l'article 288 du Code du travail, qui définissent la confédération comme étant un regroupement vertical de fédérations des syndicats appartenant au moins à deux (2) secteurs d'activité, le gouvernement fait constater que la mise en place dès le 22 janvier 2020 de la plateforme de discussions sur l'unique point de revendications des centrales syndicales, vide le préavis de grève de son objet.

Il est du devoir du gouvernement de rassurer l'opinion nationale et internationale, particulièrement la communauté des travailleurs régis par le Code du travail, que les travaux de la commission tripartite iront jusqu'à leur terme, selon le chronogramme de travail fixé d'accord parti.

Il précise que c'est en considération de l'accord auquel sont parvenues les parties que les représentants des centrales syndicales signataires du préavis de grève, ont, à juste titre, décidé de la suspension de cette mesure. Le gouvernement informe tout un chacun que la porte reste ouverte à toutes les bonnes volontés désireuses de contribuer à ce qui peut permettre à notre pays de disposer d'un Code du travail acceptable par la majorité des acteurs.

Aussi, fort de qui précède, le gouvernement invite l'ensemble des travailleurs à la reprise normale du travail et rappelle aux responsables syndicaux la nécessité d'exercer leurs missions syndicales en toute responsabilité".